



80^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3^e Commission

Point 71 (a-d) de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée

New York, le 29 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et pour son engagement constant, et lui exprime son plein soutien dans l'accomplissement de son mandat.

La Suisse demeure profondément préoccupée par la situation des droits de l'homme en Érythrée et partage les inquiétudes du Rapporteur spécial, notamment concernant la liberté d'expression, d'association, de réunion, de religion, ainsi que le droit de participer aux affaires publiques.

Nous restons également préoccupés par la poursuite du service national à durée indéterminée qui prive les citoyens de leurs libertés. La Suisse appelle l'Érythrée à respecter pleinement ses obligations en vertu des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elle est partie.

La Suisse souligne l'importance du renforcement de l'État de droit et de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Elle appelle l'Érythrée à coopérer avec l'ensemble des mécanismes des Nations Unies pour les droits de l'homme, y compris avec le Rapporteur spécial, et à assurer le suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel de l'année dernière, notamment en instaurant un moratoire sur l'application de la peine de mort, première étape vers son abolition.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Vous avez évoqué l'engagement sélectif de l'Érythrée avec les mécanismes onusiens. Quelles formes d'engagement pourraient, selon vous, encourager une coopération véritable et des progrès mesurables en matière de droits de l'homme?

Je vous remercie.